

Europe : danger sur la vape !

Jeudi 18 janvier 2024

Communiqué de presse + vidéo.

Cher(e)s journalistes,

Le 4 décembre 2023, l'Assemblée Nationale votait l'interdiction de la puff. Dans un communiqué, le CPV rappelait qu'il était favorable à l'interdiction des cigarettes électroniques jetables tout en soulignant qu'il aurait été plus simple de, tout simplement, faire appliquer la loi interdisant la vente de cigarettes électroniques aux mineurs. Nous soulignons également le fait que les puffs étaient déjà dépassées et que les 9K les avaient déjà supplantées...

Quoi qu'il en soit, **voter une interdiction ne suffit pas à rendre celle-ci effective. Cette loi doit en effet encore être votée au Sénat. Il faudra ensuite transmettre une demande motivée à la Commission Européenne** pour demander l'interdiction des puffs car une directive européenne en autorise la circulation. La Belgique par exemple, qui elle aussi a voté l'interdiction des puffs en 2022, a vu sa demande rejetée par la Commission Européenne. Bref, on n'est pas arrivés...

Car en matière de vapotage, l'Union Européenne joue un rôle majeur ! Les révisions de la Directive européenne sur les Produits du Tabac (TPD) et sur les accises (TED) structureront profondément le cadre législatif et réglementaire de la vape. Arômes, packaging, publicité, prix... Ces directives seront majeures.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ci-dessous une courte vidéo à vocation pédagogique que nous avons également adressée aux professionnels de la vape afin de les informer quant au rôle joué par l'Union Européenne.

Retrouvez également sur [LinkedIn](#) la tribune que nous avons publiée au sujet du Programme National de Lutte contre Tabagisme (PNLT) intitulée "Lutte contre le tabagisme : changer de paradigme".

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,



Xavier Brunschvicg

Porte-parole du Collectif des Professionnels de la Vape
pour la santé publique.

xavier@cpvape.org